

Mècheroutiette

"CONSTITUTIONNEL OTTOMAN"

Organe du Parti Ottoman "l'Entente Libérale"

sous le patronage du

Général **CHÉRIF-PACHA**

ANCIEN SAINT-CYRIEN

GRAND OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR

ANCIEN MINISTRE DE TURQUIE A STOKHOLM

REVUE MENSUELLE

consacrée à la Défense des Intérêts Politiques et Économiques et des Droits Egalitaires de tous les Ottomans sans distinction de race ni de religion.

La correspondance doit être adressée à l'Administration
du "MÈCHEROUTIETTE" 115, rue de la Pompe, Paris (16^e)
Téléphone : 690-50 et 695-63

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. La rédaction reste libre d'apporter dans les articles soumis les modifications qu'elle jugera nécessaires.

Le Comité Union et Progrès et le Comité Dashnakzoutioun

Nous donnons ci-après les décisions du Congrès annuel du comité arménien *Dashnakzoutioun* en ce qui concerne ses relations avec le comité Union et Progrès. Nous nous empressons de dire que depuis plus d'un an le pacte entre les deux comités qui avait mécontenté plus d'un Arménien, n'existe plus. Un peu tard, il est vrai, le comité *Dashnakzoutioun*, qui compte dans son sein des personnalités très intelligentes, a compris la grave faute qu'il avait commise en se compromettant avec une bande d'individus dénués de tout scrupule et nourrissant les desseins les plus funestes, non seulement à l'égard des Arméniens, mais à l'égard de tout l'Empire.

Le comité *Dashnakzoutioun* a été violemment pris à partie par la presse arménienne qui lui reprochait la collaboration qu'il apportait au Comité Union et Progrès, après les sanglants événements d'Adana.

Ces critiques, pour être fondées, ne pouvaient aucunement ébranler la croyance qu'avaient les chefs du comité arménien en l'amour du régime constitutionnel des chefs du comité Union et Progrès.

Les événements du 13 avril 1909, dont le comité avait su faire un épouvantail au regard de tous les Ottomans et aussi pour l'Europe, insuffisamment informée, avaient de quoi justifier la conviction du comité *Dashnakzoutioun* et ce qu'il nous sera permis d'appeler, son optimisme à outrance dans l'avenir d'une Turquie régénérée par les soins des unionistes.

Mais depuis on a soulevé le voile, et on aurait droit de taxer de trop de naïveté les personnes qui croient encore que le mouvement du 13 avril fut réactionnaire.

Le déchaînement de l'indignation des âmes simples, auquel le comité a donné un caractère réactionnaire, et il faut le dire, qu'il a presque fait dégénérer en une mutinerie que lui-même a organisée, a raffermi la foi des Arméniens et en particulier du comité *Dashnakzoutioun*, dans le constitutionnalisme des chefs du comité Union et Progrès.

Aujourd'hui la nation arménienne sait que le comité *Dashnakzoutioun* a brisé le pacte qui l'unissait au comité

Union et Progrès, et le prestige et la sympathie du comité arménien en ont augmenté considérablement. Plus de polémiques qui finissaient souvent devant la justice, plus de bagarres sanglantes, et les Arméniens, tous unis, rendent justice au comité *Dashnakzoutioun*, auquel ils ont toujours reproché cette promiscuité, d'avoir renié des collaborateurs indignes de la nation arménienne.

Et maintenant voici les décisions du congrès à ce sujet. Elles constituent un réquisitoire sobre contre la félonie du comité Union et Progrès.

« Considérant qu'au cours des cinq années du régime
« constitutionnel, le comité Union et Progrès, malgré ses pro-
« messes solennelles, n'a pas donné satisfaction aux revendi-
« cations les plus élémentaires du peuple arménien et du
« *Dashnakzoutioun* (telles les garanties de la sécurité per-
« sonnelle, solution de la question agraire, la remise de
« l'impôt sur l'instruction publique, la représentation pro-
« portionnelle de l'élément arménien dans les assemblées
« locales et gouvernementales ainsi que dans la répartition
« des fonctions gouvernementales, etc.) et qu'il a forcé par
« ses refus et atermoiements le comité *Dashnakzoutioun* à
« rompre ses relations avec lui par le *mémorandum* qu'il
« adressa au comité Union et Progrès le 5 mai 1913.

« Considérant que malgré la funeste guerre qui mit au jour
« les plaies intérieures de la Turquie, et malgré la terrible
« crise qu'a traversée le pays, le comité Union et Progrès n'a
« point adopté une politique nouvelle et saine de nature à
« sauver la Turquie de la ruine.

« Considérant que le comité a adopté pour la forme seule-
« ment le principe de décentralisation, que les satisfactions
« données à la nation arabe ne sont en grande partie que la
« reconnaissance des droits dont les Arabes jouissent, et que
« ce sont là des concessions accordées à un élément musul-
« man, et que par conséquent le principe traditionnel du gou-
« vernement, et la base de la politique de la Turquie qui
« reconnaît la situation privilégiée des éléments musulmans,
« reste intacte.

« Convaincu que dans de pareilles conditions l'existence
« du peuple arménien, ni l'égalité de ses droits ainsi que la
« liberté de sa culture ne sauraient être assurées, et partant
« la paix intérieure de l'Empire ottoman, son progrès et

« la solidarité entre tous les éléments de l'Empire en pâtiraient.

« Qu'une solidarité avec un parti qui détient le pouvoir rendrait le comité *Dashnakzoutioun* responsable de tous les actes du gouvernement turc, et affaiblirait de la sorte les propres forces du comité *Dashnakzoutioun*.

« Le Congrès décide :

« 1° Poursuivre indépendamment la réalisation complète de ses revendications, en gardant, individuellement ou collectivement, des relations amicales avec tous les éléments ou partis qui l'approuvent et sympathisent avec lui, dans l'œuvre qu'il poursuit, d'obtenir des garanties des droits nationaux pour les éléments qui composent l'Empire ottoman ;

« 2° Publier l'histoire détaillée de la rupture des relations avec le comité Union et Progrès, munie de tous les documents.
